

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 07 août 2007

N° 2007-12

Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil sept, le 07 août 2007 à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	27 juillet 2007	

Présents : MM..ASTRUC, CAMBON,, COLLIN représenté par M. HEBRAL, MASSAT, GARRIGUES, PLAGES, QUEREILHAC, ROSET, ROUCOLLE, SAULETE

MASSAT

Absents excusés : MM. ANDRIEU, DAGEN, GUIRBAL, MOUNIE, MOIGNARD, NONORGUES, STEIN

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. CASSE (Représentant. le SIEEOM SUD-QUERCY),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental)

MAIRIE DE REALVILLE
LE 14 AOUT 2007

**OBJET : Marché relatif à la réhabilitation de la décharge de Réalville
Changement de co-contractant**

Le Président rappelle que les travaux de réhabilitation de la décharge de Réalville sont aujourd'hui terminés.

Le marché correspondant conclu avec l'entreprise Quercy TP est réalisé à 99 % et ne reste à ce jour à exécuter que la fourniture du dossier de récolement.

Toutefois, pour l'exécution de cette dernière prestation, il convient de passer un avenant au marché initial portant changement de co-contractant, l'entreprise Quercy TP ayant fait l'objet d'une cession au profit de l'entreprise EXEDRA Midi-Pyrénées par décision du Tribunal de Commerce de Montauban du 4 juillet 2007.

* Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve les propositions présentées par le Président,
- Autorise le Président à signer l'avenant correspondant

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE

DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 14 AOUT 2007

ET DE SA PUBLICATION LE 14 AOUT 2007

Montauban, le 14 AOUT 2007
LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré,
Les- jour- mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON

Marché public de travaux

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Départemental des Déchets
Hôtel du Département
Boulevard Hubert Gouze
BP 783
82013 MONTAUBAN CEDEX

MAITRE D'OEUVRE

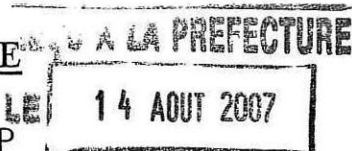
ANTEA – Agence Midi-Pyrénées

MARCHE N° 603 du 05/07/2006

TRAVAUX DE REHABILITATION
DE LA DECHARGE DE ROUMIEU A REALVILLE

TITULAIRE DU MARCHE

ENTREPRISE QUERCY TP



- AVENANT N°2 PORTANT TRANSFERT DU
MARCHE AU PROFIT DE LA SOCIETE
EXEDRA MIDI PYRENEES

Entre

Le Syndicat Départemental des Déchets

Hôtel du Département
bd Hubert GOUZE
82013 MONTAUBAN

d'une part,

et

L'Entreprise QUERCY TP

Les Cazelles – BP 9 –
82270 MONTPEZAT-DE-QUERCY

La Société EXEDRA MIDI-PYRENEES

dont le siège social est situé 11 avenue de la Plaine
31130 BALMA

d'autre part,

VU la décision du TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN en date du 4 Juillet 2007 ordonnant la cession de l'entreprise QUERCY TP au profit de la société EXEDRA MIDI-PYRENEES

Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de transférer le marché n°603 du 05/07/2006 au profit de la Société EXEDRA MIDI-PYRENEES avec effet au 04Juillet 2007.

Article 2 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution n'est pas prolongé du fait du présent avenant.

Article 3 – Clauses et conditions générales du marché

Toutes les clauses et conditions générales du marché demeurent applicables

Fait à Montauban en un seul original.

Le

Le SYNDICAT
DEPARTEMENTAL

L'Entreprise QUERCY TP

La Société EXEDRA
MIDI PYRENEES

